

& d'une résolution prise à la Cour de France; de poursuivre invariablement les mesures les plus propres à remplir ses vûes ambitieuses, sans égard aux Traités & aux Engagemens les plus solennels. Nous n'avons pas manqué de faire de tems-en-tems les plus sérieuses représentations au Roi des François sur ces violences réitérées: Nous avons fait tout notre possible pour obtenir un redressement & une réparation des torts & dommages que nos Sujets en ont soufferts, & pour prévenir qu'on ne donnât lieu à de pareilles plaintes à l'avenir. Mais quoiqu'on nous ait assuré plusieurs fois que toutes choses se regleroient d'une manière conforme aux Traités qui subsistent entre les deux Couronnes, & nommément que l'évacuation des quatre Isles Neutres aux Indes Occidentales seroit effectuée (Evacuation promise expressément à un Ambassadeur de France,) on a éludé sous les plus frivoles prétextes l'exécution de ces assurances & des Traités sur lesquels elles étoient fondées; les Gouverneurs François & les Officiers employés sous leurs ordres, ont toujours continué leurs pratiques illicites jusqu'au mois d'Avril 1754., qu'ils se porterent à des Actes éclatans d'hostilité. Alors un Corps de troupes Françaises aux ordres d'un Officier porteur d'une commission du Roi des François, attaqua hostilement & prit un Fort Anglois sur l'Ohio dans l'Amérique Septentrionale, & cela dans un tems de profonde paix, sans déclaration de guerre, sans aucune notification préalable ou autre démarche préliminaire.

Mais nonstant cet Acte d'hostilité qui ne pouvoit être regardé que comme un commencement de guerre, Nous, par un désir sincère de